

# PROCES VERBAL

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Jean Pla de Corts en session ordinaire du mois de Février sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE Président.

### PRESENTS :

**CERET :** M. Michel COSTE, Mme Brigitte BARANOFF, M. José ANGULO, M. Denis DUNYACH, Mme Maria LACOMBE, M. José BELTRAN, M. Marti VILA-PASOLA, Mme Sophie MENAHEM, M. Patrick PUIGMAL

**LE BOULOU :** M. François COMES, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, M. Hervé CAZENOVE, Mme Rolande LOIGEROT, Mr Jean-Claude FAUCON, Mme Aline MOSSE, M. Patrick FRANCES

**MAUREILLAS LAS ILLAS :** M. Jean VILA, Mme Joseline LAFON, M. Stéphane GALAN

**SAINT JEAN PLA DE CORTS :** M. Robert GARRABE, Mme Annette AICARDI, M. Patrick CASADEVALL

**REYNES :** M. Guy GATOUNES, Mme Florence CARLIER-RUIZ

**L'ALBERE :** M. Marc DE BESOMBES SINGLA

**LES CLUSES :** M. Alexandre PUIGNAU

**LE PERTHUS :** M. Thierry THADEE

**TAILLET :** M. Alain RAYMOND

**VIVES :** /

**ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES :** Mme Stéphanie JUSTAFRE ayant donné procuration à Mme Brigitte BARANOFF, Mme Géraldine FALEMPIN BOURDIN ayant donné procuration à Mme Sophie MENAHEM, M. Jean-Jacques PLANES, M. Carlos GREZES ayant donné procuration à Mme Aline MOSSE, Mme Claudine MARCEROU, M. Antoine ROYO, M. Jacques ARNAUDIES ayant donné procuration à M. Michel COSTE

**Secrétaire de Séance :** Mme Florence CARLIER-RUIZ

M. COSTE, après avoir vérifié que le quorum était atteint, désigne, Mme Florence CARLIER secrétaire de séance et fait part des procurations qui lui sont parvenues. Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 10/02/2025, le Président procède au vote.

➤ **Vote : Unanimité**

## 1/ FINANCES

Dossier présenté par Michel COSTE – Président

Délibération n° 2025/016/D

### 1/1 – Rapport d'Orientation Budgétaire

Conformément aux articles L2312-1 et 5211-36 du CGCT : *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.*

Le Débat d'Orientations Budgétaires a donc pour objectif :

- D'informer sur la situation financière de la Communauté ;
- De discuter des orientations budgétaires qui seront reprises dans le budget 2025 ;

Le rapport d'orientations budgétaires est annexé à la présente note.

Il doit donner lieu à un débat acté par une délibération spécifique.



## Débat d'Orientation Budgétaire



Michel Coste souhaite introduire les débats avant de laisser la parole à A CANOUEU pour la partie finances et A DUPONT pour la partie masse salariale. Il précise

Depuis novembre 2024, la CCV est dotée d'un projet de territoire voté à l'unanimité. Il donne une vision prospective sur 15 ans pour le devenir du territoire et son développement.

Depuis maintenant 3 ans, le débat d'orientation budgétaire de la CCV permet de débattre en toute transparence d'une vision de l'intercommunalité que nous défendons pour le Vallespir : de passer d'une intercommunalité de guichet à une intercommunalité de projets pour maintenir l'attractivité des 10 communes dans la durée.

Par exemple, pendant toute la mandature via une enveloppe de fonds de concours de 5 Millions d'€, la CCV a co financé en outre la réhabilitation des écoles du territoire pour que nos enfants aient des conditions d'apprentissage de qualité tout en faisant réduire la facture énergétique de nos communes et donc contribuer à la baisse de leurs dépenses de fonctionnement : c'est le cas pour les communes du Boulou, Reynes et Maureillas las Illas. La CCV a participé en moyenne à 20 % pour le financement de ces projets. C'est un des leviers de solidarité financière de l'intercommunalité vers les communes.

Depuis 3 ans maintenant, une prospective financière vous ait partagé vous donnant en toute transparence les niveaux d'épargne de la collectivité intégrant le financement des projets inscrits dans le projet de territoire. C'est un outil de pilotage qui, chaque année, est revu en fonction des priorités de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement et du contexte économique local et national.

Un des axes forts sur lesquels nous nous étions engagés l'année dernière était le 0 emprunt : l'objectif a été largement tenu. La collectivité n'a non seulement pas eu recours à l'emprunt mais a amélioré son niveau d'épargne brute : d'une hypothèse de 1.8 Millions d'€ en 2024 à un réel aujourd'hui de 3.2 Millions d'€ soit augmentation de 1.1 Millions d'€ par rapport à 2023. Par ailleurs, il est important de noter que les dépenses de fonctionnement sont à la baisse pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2014 . La CCV est une structure à la santé financière saine et pilotée pour répondre à des projets structurants.

Le 0 emprunt sera maintenu jusqu'en 2026 afin de financer l'espace aquatique communautaire lors du prochain mandat sans détériorer fortement notre endettement : en 2032 la piscine sera ouverte et la capacité d'endettement sera de moins de 5 ans soit 50% en deçà du niveau d'alerte national. Il faut continuer de donner une priorité à l'investissement sans détériorer nos dépenses de fonctionnement. Le ROB détaille les hypothèses prises vous donnant ainsi les éléments de contexte de calculs des données et des équilibres.

Pour cette année, un focus sera réalisé sur l'espace aquatique pour vous donner tous les éléments sur ce dossier et laisser la place au débat.

Pour autant, la politique d'équipement du territoire du Vallespir ne se limite à la création d'un espace aquatique mais également à offrir du foncier économique pour que nos entreprises puissent se développer ou accueillir des nouvelles entités. Il est nécessaire de maintenir une fiscalité dynamique pour l'intercommunalité.

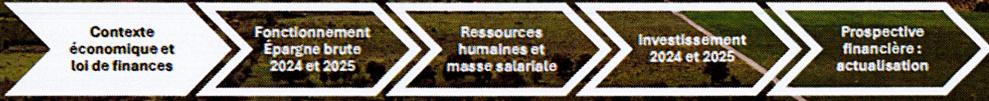
Sur 2025, la priorité est donnée à la requalification des voiries communautaires sur Reynes, Maureillas las Illas et St Jean Pla de Corts intégrant les mobilités douces et diminuer ainsi le recours à la voiture : le transport est la première source d'émission de CO2 sur le territoire.

Pour la partie fonctionnement, le service collecte est désormais optimisé et intègre la hausse du coût du traitement sans impact sur le contribuable. Comme nous nous y étions engagés, il vous sera proposé une baisse de la TEOM pour 2025.

Pour la suite, un des enjeux à venir sur lesquels les services intercommunaux et communaux travaillent de concert est la mutualisation des services pour une optimisation des services ressources et un renfort de notre ingénierie sur le territoire.

*En conclusion, la CCV ajuste en continu ses moyens financiers pour une performance de l'action publique au service de la réalité des besoins des habitants.*

M COSTE demande que les débats soient respectueux et constructifs comme toujours lors des conseils communautaires : les propos retrouvés sur les réseaux sociaux ne transcrivent pas la réalité des débats, notamment du dernier conseil. Opposer Céret et le Boulou est dangereux. M COSTE est favorable à la communication dans un souhait de transparence mais ce qui a été écrit derrière un écran ne reflète pas les échanges.



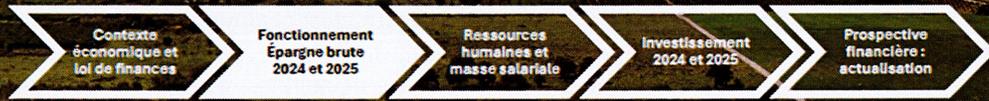
# Contexte économique et loi de finances 2025

## Contexte économique

- Inflation moyenne 2024 : **+2,0%** (contre +4,9% en 2023 et +5,2% en 2022)
- Taux d'intérêt :
  - Refinancement auprès de la BCE : **2,80%** depuis le 30 janvier 2025 (contre 4,5 % un an avant)
  - Taux EURIBOR 12 mois à environ **2,4%**
- Croissance économique 2024 à **+1,1%** - prévision 2025 du gouvernement Bayrou abaissée de 1,1 à 0,9%
- Contexte International Incertain avec menaces protectionnistes brandies par les Etats-Unis

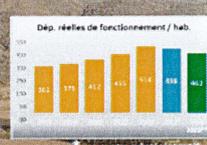
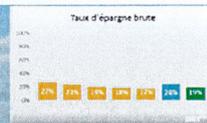
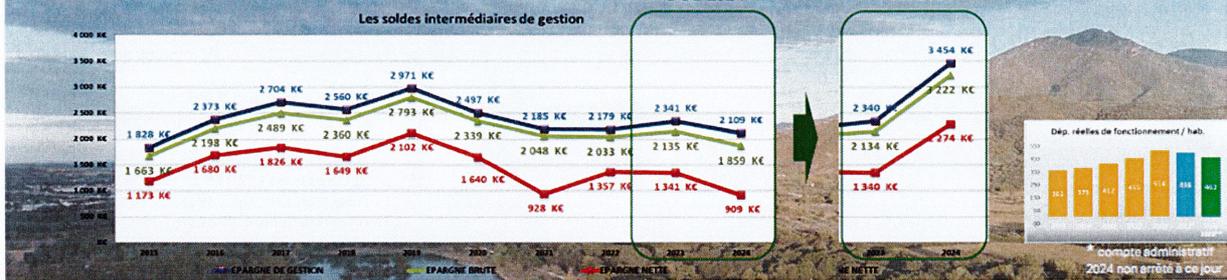
## Loi de finances 2025

- Budget voté le 6 février 2025
- Objectif d'un déficit public à **5,4%** en 2025 (contre 6,1% en 2024 et 5,5% en 2023) avec 50 mds € d'efforts budgétaires
- Effort pour les collectivités de **2,2 mds €** dont :
  - 1,0 md de prélèvements sur les plus grosses collectivités : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« Dilco »)
  - 1,2 mds de gel de la revalorisation de la TVA
- Baisse du Fonds vert de **2,15 mds à 1,15 mds** entre 2024 et 2025
- Hausse des cotisations à la CNRACL : **+1,2 mds** par an sur 4 ans (hausse de 3 points par an)
- Hausse DGF de **290 MC** (stable dans le PLF du gouvernement Barnier)
- FCTVA : la baisse de 800 MC prévue dans le PLF du gouvernement Barnier a été totalement supprimée



# Épargne brute 2024 = 3,2 m€

Épargne brute (ou CAF brute) = excédent de trésorerie de fonctionnement dégagé sur un exercice, qui permet de rembourser les emprunts en cours et d'autofinancer les dépenses d'investissement



	Delta réel 2024 – réel 2023 = + 1,1 m€	Delta réel 2024 – DOB 2024 = + 1,3 m€
<b>Dépenses :</b> <b>- 0,6 m€</b> Hors taxe de séjour	- 0,5 Ste Marguerite (849 k€ 2023 → 382 k€ 2024) - 0,1 part communale du FPIC - 0,1 service GVD (dont reprise en régie haut de quai) + 0,1 charges de personnel (hors service GVD)	<b>- 0,4 Taux de consommation 011 (95% → 80%)</b> <b>- 0,1 Taux de consommation 012 (98,5% → 97%)</b> - 0,2 subventions aux associations, ménages et entreprises - 0,1 divers
<b>Recettes :</b> <b>+ 0,5 m€</b> Hors taxe de séjour	+ 0,2 recettes CAF Petite enfance – enfance jeunesse + 0,1 fiscalité directe + 0,1 TEOM (bases fiscales) + 0,1 dotations Etat (DGF et compensation CET)	<b>+ 0,3 prudence budget sur fiscalité directe, recettes CAF et dotations Etat</b> <b>+ 0,1 reversement recettes du SYDETOM</b> <b>+ 0,1 autres subventions de fonctionnement</b>

## Fonctionnement et épargne brute budget 2025

Budget prévisionnel à 20 130 k€  
(soit 12 670 k€ de dépenses réelles)  
Projection épargne brute 2025 : 2,7 m€

Dépenses (k€)	Budget 2024	Réel 2024*	Budget 2025
011 – Autres charges	2 273	1 746	2 368
012 – Personnel	4 890	4 721	5 250
014 – Reversements	4 704	4 682	4 824
65 – Charges de gestion courante	4 972	3 624	4 768
66 – Intérêts	250	231	240
67 – Charges exceptionnelles	10	9	20
68 – Provisions	86	61	20
042 – Amortissements	1 600	1 482	1 800
023 – Virement à la section d'inv.	471	0	840
<b>Total dépenses comptables</b>	<b>19 156</b>	<b>16 557</b>	<b>20 130</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 372</b>	<b>10 344</b>	<b>12 670</b>

Sujets 2025 :

Reprise en régie des accueils de loisirs 3-11 ans à Céret et 6-11 ans à Le Boulou : hausse du 011 (+0,2 m€) du 012 (+0,2 m€) et baisse du 65 (- 0,2 m€). Nouvelle recettes CAF et parents associées.

Nouveaux recrutements mutualisés (conducteur de travaux, ingénierie financière) ou subventionnés (guichet habitat)

**Subventions et participations stables :**  
→ Participations : hausse fréquentation école de musique (152 k€ → 174 k€), \* Médicobus + 8 k€  
→ Subventions : hausse CIMP (80 k€ → 85 k€) et baisse OTC (432 k€ → 425 k€) ; plus de subvention festival (- 80 k€)

**Côté recettes :**  
Bases fiscales mécaniquement ravalorisées à + 1,7%  
**Baisse de la TEOM proposée car maîtrise des coûts confirmée** (voir planche suivante)  
Autres taux : proposition de maintien des taux  
Loi de finances : gel de la fraction de TVA 2025 (4,9m€)  
Objectif de stabiliser les recettes des familles et de la CAF

M COSTE précise que la subvention pour Cap D Ona est une subvention d'équilibre : elle sera récupéré in fine dans le paiement des loyers dans le cadre du crédit bail.

# Fonctionnement

## service Gestion et Valorisation des Déchets

**2024 : excédent de gestion de 1,0 m€**, soit un **excédent final de +283 k€** après charges d'amortissements et coût des intérêts d'emprunts.

Cela inclut une **baisse de 340 k€ du coût du service depuis 2022** malgré l'inflation post Covid et les revalorisations successives du point d'indice de la fonction publique.

K€	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEPENSES REELLES</b>	3 399	3 537	3 272	3 195	3 332
Charges courantes	1 319	1 373	1 083	848	894
Charges salariales	687	710	783	833	852
SYDETOM	1 392	1 450	1 405	1 513	1 586
Charges exceptionnelles	0	5	1	1	-
<b>RECETTES REELLES</b>	3 615	3 749	4 060	4 194	4 179
dont TEOM	3 335	3 479	3 747	3 925	3 796
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	216	212	788	999	848
- INTERETS D'EMPRUNTS	-	20	49	97	86
- AMORTISSEMENTS	-	307	247	184	600
<b>SOLDE FINAL SERVICE GVD</b>	-	<b>91</b>	<b>56</b>	<b>488</b>	<b>161</b>

**2025 : une baisse de la TEOM de 0,44 pts est proposée (-180 k€ de recettes après revalorisation des bases)**, le service devant rester excédentaire à environ +161k€ à la fin de l'exercice 2025 selon la projection budgétaire.

Zone	Nom de la commune	Tx TEOM prévisionnels	
		2024	2025
1	CERET	11,28%	10,90%
1	LE BOULOU	11,28%	10,90%
2	MAUREILLAS-LAS-ILLAS	12,53%	11,95%
2	REYNES	12,53%	11,95%
2	SAINTE-JEAN-PLA-DE-CORTS	12,53%	11,95%
3	L'ALBERE	9,00%	8,50%
3	LES CLUSES	9,00%	8,50%
3	LE PERTHUS	9,00%	8,50%
3	TAILLET	9,00%	8,50%
3	VIVES	9,00%	8,50%
<b>TOTAL prévisionnel</b>		<b>11,50%</b>	<b>11,06%</b>

F COMES est ravi de la baisse proposé pour la TEOM.

P FRANCES demande ce qui sera mis en place pour la collecte du biodéchets pour les professionnels. Lors de la dernière présentation du RPQS au conseil municipal du Boulou, les techniciens avaient précisé qu'une étude était en cours.

P CASADEVEIL précise que la collecte alimentaire est un sujet compliqué : à l'échelle du SYDETOM le coût total (collecte + traitement) est évalué à 1 000 € la tonne. Certaines communes comme ORTAFFA l'ont mis en place et ont arrêté au vu des contraintes.

M COSTE rappelle que pour les professionnels ce n'est pas une obligation mais que les services continuent à étudier une solution.



## Les ressources humaines et la masse salariale

### Budget 2024

• **Masse salariale 2024 (012) : 4 890 000 €** soit +5,3 % par rapport au budget 2023

- ✓ Revalorisation de 2023 (+1,5%) en année pleine
- ✓ Attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024 (295€ brut par agent)
- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (démarche de soutien et de solidarité, 56 k€)
- ✓ Revalorisation obligatoire de la part IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertises) du RIFSEEP (105 k€), conformément aux lignes directrices de gestion (enveloppe de + 33% par rapport à une application sur la base du barème du RI 2023 et 3% de la masse salariale totale)
- ✓ La part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du RIFSEEP ne sera pas revalorisée en 2024

### Budget 2025

• **Masse salariale 2025 (012) : 5 250 000 €** soit + 7%

- ✓ Finalisation en 2025 de la revalorisation obligatoire de la part IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertises) du RIFSEEP (engagé en 2024), conformément aux lignes directrices de gestion. Crèches en janvier 2025 et GVD en février 2025 => +16K€
- ✓ Augmentation du Taux CNRACL de +3 points sur la contribution employeur jusqu'en 2028 (loi de finance 2025) applicable de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier => +17k€
- ✓ Augmentation du nombre d'agents avec la reprise en régie des ALSH de Céret et Le Boulou + création de nouveaux emplois (ingénierie financière et conducteur de travaux) => + 236 K€ //Baisse en 65 des charges (subvention)
- ✓ La part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du RIFSEEP ne sera pas revalorisée en 2025 non plus

## Les ressources humaines et la masse salariale

### Organisation : 2025 année stratégique

- Reprise en régie des ALSH de Le Boulou et de Céret à consolider sur plusieurs années
- Remplacement et tuilages sur des postes clés : trois postes clés à recruter (gestionnaire marché public, responsable pépinière d'entreprises et responsable de recherche de financements européens et subventions d'investissement)
- Impact de la réforme des retraites
- Préparation à la prise de compétence eau et assainissement (date de transfert limite toujours fixée à 2026)

### Une prévision d'augmentation des recettes liées à cette stratégie managériale

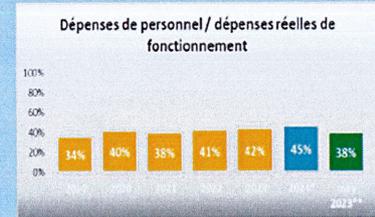
- La reprise en régie va induire une diminution du 65 et de nouvelles recettes (CAF et participation des familles)
- Les nouveaux recrutements vont améliorer la performance de l'exécution des projets et travaux
- Diversifier et augmenter le niveau d'aides à l'investissement
- Le bonus attractivité de la petite enfance
- Les efforts de mutualisation et mise à disposition des agents CCV
- Augmentation de la DGF en cas de reprise de la compétence eau et assainissement

# Les ressources humaines et la masse salariale

es agents par SERVICE	Nb Agent	Femme	Homme	NB AGT TC	NB AGT TP	NB AGT TNC
Administration	25	19	6	22	2	1
DIRECTION GENERALE	1	1	0	1	0	0
ACCUEIL SECRETARIAT	2	2	0	2	0	0
FINANCES COMPTABILITE	2	1	1	2	0	0
RESSOURCES HUMAINES	3	3	0	2	1	0
CONTRAT LOCAL DE SANTE	1	1	0	1	0	0
DIRECTION GENERALE ADJ	2	2	0	2	0	0
COMMUNICATION	2	1	1	2	0	0
ADS	2	1	1	1	1	0
POLE ENVIRONNEMENT	3	2	1	3	0	0
DEVPTE EDO	7	5	2	6	0	1
TRAVAUX	2	0	2	2	0	0
Enfance Jeunesse	78	70	8	47	5	25
DIRECTION POLE ENFANC	1	0	1	0	0	0
Coordo Enfance Jeunesse	1	1	0	1	0	0
PIJ Intercommunal	4	2	2	2	0	2
Périscolaire Le Boulou	15	12	3	8	0	7
Périscolaire Maureillas	5	5	0	2	0	3
Périscolaire Céret	22	20	2	13	1	8
POLE PETITE ENFANCE	1	1	0	1	0	0
CRECHE CERET	9	9	0	6	2	1
CRECHE LE BOULOU	12	12	0	9	1	2
CRECHE DE MAUREILLAS	7	7	0	4	1	2
RAM	1	1	0	1	0	0
GVD	23	0	23	20	0	0
COLLECTE	16	0	16	14	0	0
DECHETTERIE	7	0	7	6	0	0
TOURISME	4	4	0	4	0	0
TOTAL	132	93	39	95	7	26

NB Agents en 2024 : 130

NB Agents en 2025 : 132

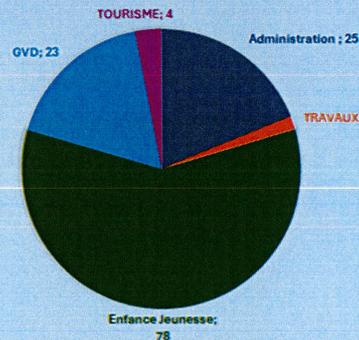


Hausse du ratio liée aux reprises en régie sur la collecte et les déchèteries (baisse du 011 + hausse du 012) qui ont permis une diminution des coûts du service depuis 2022

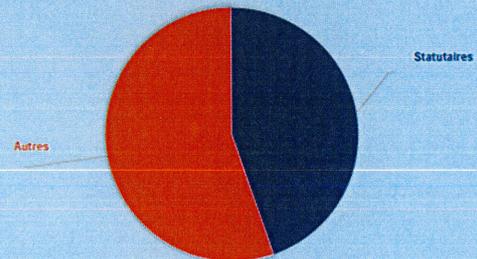
# Les ressources humaines et la masse salariale

## • Organisation : effectifs

RÉPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE



RÉPARTITION NATURE DE L'EMPLOI



P PUIGMAL demande des précisions sur les recrutements sur ingénierie financière : qu'est ce que cela regroupe ?

M COSTE précise que les fonds européens demande une ingénierie particulière. Pour autant, c'est une manne financière non négligeable au vu des baisses des fonds départementaux et régionaux. Il faut aller à la pêche des financements et cela demande du temps agent. Objectif améliorer notre capacité financière.

P FRANCES demande si c'est en lien avec le pôle d'excellence financière évoqué en conseil municipal du Boulou.

M COSTE confirme et précise que c'est le poste en autre Petites Villes de Demain.

A PUIGNAU est satisfait des marges d'optimisations présentés sur le 011 et le 012. Pour autant, il faut rester prudent au regard du transfert possible de la compétence eau et assainissement et du centre aquatique à venir. Comme évoqué en Bureau des Maires, l'enveloppe non consommée et destinée initialement au subventions du festival ne sont pas une enveloppe supplémentaire pour autre chose : ne pas faire n'importe quoi sur l'attribution des subventions. Il faut parfois savoir faire des coupes sombres dans la masse salariale et les subventions pour aller plus loin.

J VILA défend la qualité du service enfance jeunesse y compris la nécessité de reprise en régie.

P. FRANCES fait le lien entre l'eau et la masse salariale et annonce que les 633k€ de masse salariale pour l'espace aquatique semblent démesurée.

M COSTE demande que les débats soient plutôt ouverts à la fin de la présentation.



**Investissement réalisé 2024 (BP)**

**50% de réalisé en dépenses (2 878 k€)**  
 Maison des Producteurs (0,6 m€), aménagement voie verte (0,3 m€) et fin du Pôle collecte (0,4 m€) en 2025

**69% de réalisé en recettes (1 459 k€)**  
 14 dossiers de subventions avec recettes perçues, dont :  
 Berges du Tech 983 k€ (Agence de l'Eau, DSIL, CD66)  
 Eclairage des RD 110 k€ (FEDER),  
 Place du Souvenir 87 k€ (Agence de l'Eau)  
 Réhabilitation crèche du Boulou 73 k€ (CD66)  
 Chalet de l'Albère 56 k€ (avance FNADT)

**Pas d'emprunt souscrit en 2024**

**Fonds de concours 1,2 m€**  
 → Ecoles Le Boulou, Reynès, arènes Céret, voiries, ...

**Voirie 0,7 m€**  
 → Place du Souvenir 0,4 m€  
 → Trottoirs Le Cabanasse 0,1 m€  
 → Trottoirs av du Vallespir 0,1 m€  
 → Signalétique (radars) 0,1 m€

**Collecte – déchèteries 0,5 m€**  
 → Pôle collecte 0,4 m€  
 → Travaux déchèteries + colonnes

**Développement durable 0,3 m€**  
 → Chalet de l'Albère 0,2 m€  
 → Thermo de façade, aérienne et cadastre solaire ; schéma de mobilité durable ; PCAET

**Lotissements 0,5 m€**  
 dont 0,4 m€ acquisitions extension Tech Oulrich  
 Ste Marguerite 0,7 m€

**Excédent d'investissement prévisionnel de +0,2 m€ (-1,1 m€ avec les restes à réaliser)**



## 2024 – 2025 – 2026 : 0 emprunt

**Objectif : ne pas souscrire de nouvel emprunt pour répondre aux enjeux du projet de territoire au prochain mandat**

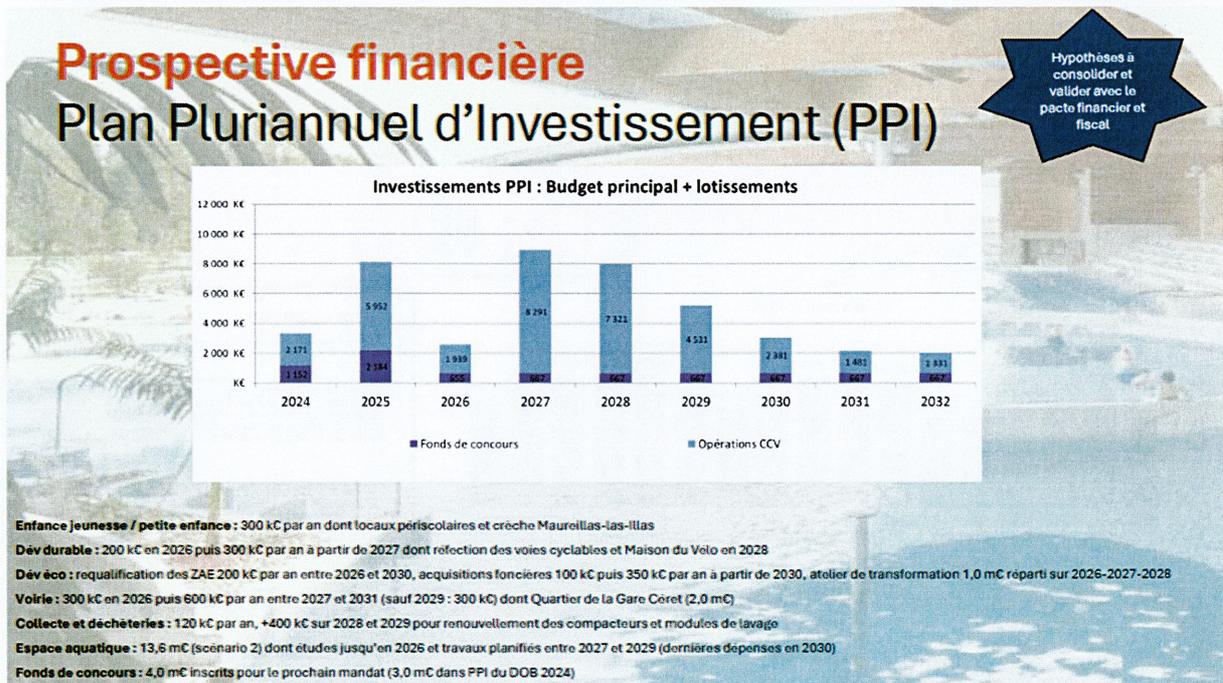
**DOB 2024 :** « Les emprunts d'équilibre qui devront être inscrits dans le budget primitif (1,4 m€ budget principal + 0,6 m€ lotissement ext. Tech Oulrich) ne seront pas mobilisés avec les hypothèses de consommation de crédits suivantes : »

Dépenses réelles de fonctionnement ≤ 90 %	Réalisé 2024 : 84 %
Recettes réelles de fonctionnement ≥ 100 %	Réalisé 2024 : 105 %
Dépenses d'investissement ≤ 70 %	Réalisé 2024 : 50 %
Recettes d'investissement (subventions) ≥ 70 %	Réalisé 2024 : 69 %

**DOB 2025 :** Même procédé et report des mêmes hypothèses avec des emprunts d'équilibre de 2,1 m€ sur le budget principal et 1,1 m€ sur les lotissements.

Dépenses réelles de fonctionnement ≤ 90 %
Recettes réelles de fonctionnement ≥ 100 %
Dépenses d'investissement ≤ 70 %
Recettes d'investissement (subventions) ≥ 70 %

M COSTE précise que l'hypothèse du 0 emprunt ne masque pas une volonté de ne pas réaliser les opérations mais c'est juste le temps de réalisation des opérations.



R. GARRABE demande des précisions sur la chute de la courbe du graphique

M COSTE précise que 2029 est la date de l'ouverture espérée de la piscine.

A MOSSET demande si le montant de l'emprunt pour l'espace aquatique n'est que de 3 millions d'€.

A CANOUIET explique que non car il y a d'autres investissements réalisés en même temps et précise que l'investissement est étalé sur 3 exercices budgétaires.

# Prospective financière

## Projet de l'espace aquatique : données financières

### 3 projets d'investissement possibles :

- Scénario 1 : 10,1 m€ HT (12,1 m€ TTC)
- Scénario 2 : 11,3 m€ HT (13,6 m€ TTC)
- Scénario 3 : 12,4 m€ HT (14,9 m€ TTC)

Hypothèses retenues à ce jour dans la prospective financière

### Déficit d'exploitation HT associé année 1, avec (et sans) gratuité des scolaires :

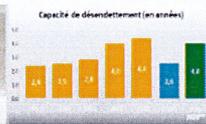
- Scénario 1 : 480 k€ (390 k€)
- Scénario 2 : 440 k€ (350 k€)
- Scénario 3 : 425 k€ (340 k€)

### Compensations du déficit envisagées à ce stade :

- Réduction des attributions de compensation (AC) de Cérét : 200 k€
- Hausse fiscalité de +1,5% par an à partir de 2029 (+25 k€/an) + hausse fréquentation de +1% par an (+5k€/an) : compensent la hausse annuelle des coûts d'exploitation (charges à caractère général +2%/an soit +10 k€/an et charges de personnel +3%/an soit +20k€/an)
- Réduction des AC des autres communes à hauteur de 10 € par habitant : 128 k€

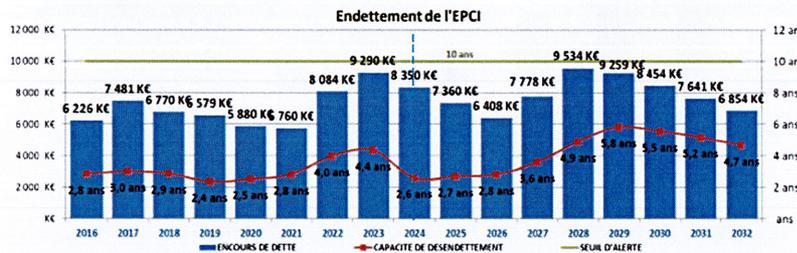
**Le déficit structurel d'exploitation demeure à ce stade à environ 210 k€ par an à partir de 2029.**

## Prospective financière



### RÉSULTATS PROJÉTÉS :

- ❑ Objectif 0 emprunt jusqu'en 2027 (démarrage travaux de l'espace aquatique)
- ❑ Stabilisation de l'épargne brute à 1,5 m€ partir de 2029 (soit 0,7 m€ d'épargne nette)

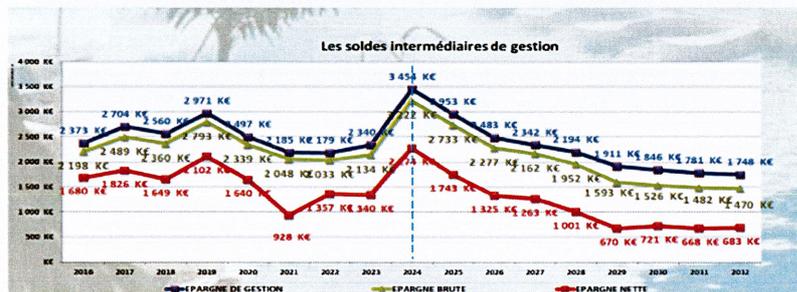


### PROJET DE TERRITOIRE :

- ❑ Mobilités navette : +150 k€ en fonctionnement à partir de 2026
- ❑ Espace aquatique : 13,6 m€ de travaux (scénario 2) avec ouverture planifiée pour 2029 ; déficit de fonctionnement d'environ 210 k€ par an, incluant la gratuité pour les scolaires, une hausse de fiscalité annuelle de 1,5 % à partir de 2029 et une réduction de 200 k€ des attributions de compensations de la commune de Cérét

### Autres hypothèses pour projection :

- ❑ 011 : Taux de réalisation 2025 : 86% (95% DOB N-1) +2,0% d'inflation annuelle en dépenses à partir de 2026 (+3,0% DOB N-1)
- ❑ 012 : Taux de réalisation 2025 : 97,5% +3,0% d'inflation annuelle en dépenses à partir de 2026
- ❑ +6,0% sur les participations par an (incluant SYDETM et SCOT ; env. +130 k€ par an) (+7,0% DOB N-1) +2,5% à partir de 2029 (+500k€ protégés entre 2025 et 2028)
- ❑ +1,0% par an de dynamique de TVA à partir de 2026 soit env. +50 k€ / an (+2,0% DOB N-1)
- ❑ 70% de taux de réalisation des investissements prévus
- ❑ Subventions d'investissement : 40% enfance jeunesse, 50% dev durable, 20% bâtiment administratif, 35% espace aquatique, 80% atelier de découpe
- ❑ Vente des parcelles d'En Cavallités à partir de 2025, de l'extension Tech Outrich à partir de 2026
- ❑ Taux d'intérêts plafonnés à 3,8% (4,5% DOB N-1) et emprunts contractés sur 20 ans (30 ans pour l'espace aquatique)



# Prospective financière

## Projet de l'espace aquatique : données financières

### 3 projets d'investissement possibles :

- Scénario 1 : 10,1 m€ HT (12,1 m€ TTC)
- Scénario 2 : 11,3 m€ HT (13,6 m€ TTC)
- Scénario 3 : 12,4 m€ HT (14,9 m€ TTC)

Hypothèses retenues à ce jour dans la prospective financière

### Déficit d'exploitation HT associé année 1, avec (et sans) gratuité des scolaires :

- Scénario 1 : 480 k€ (390 k€)
- Scénario 2 : 440 k€ (350 k€)
- Scénario 3 : 425 k€ (340 k€)

### Compensations du déficit envisagées à ce stade :

- Réduction des attributions de compensation (AC) de Céret : 200 k€
- Hausse fiscalité de +1,5% par an à partir de 2029 (+25 k€/an) + hausse fréquentation de +1% par an (+5k€/an) : compensent la hausse annuelle des coûts d'exploitation (charges à caractère général +2%/an soit +10 k€/an et charges de personnel +3%/an soit +20k€/an)
- Réduction des AC des autres communes à hauteur de 10 C par habitant : 128 k€

**Le déficit structurel d'exploitation demeure à ce stade à environ 210 k€ par an à partir de 2029.**

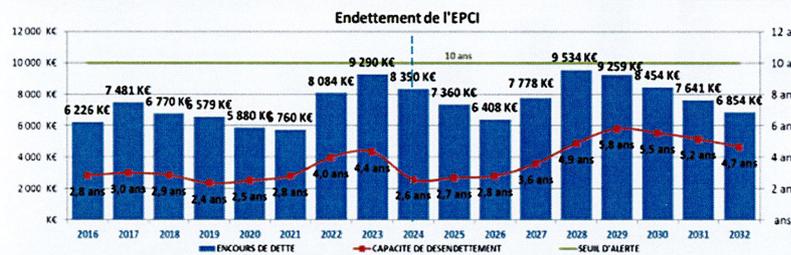
# Prospective financière

Capacité de désendettement (en années)



### RÉSULTATS PROJÉTÉS :

- ❑ Objectif 0 emprunt jusqu'en 2027 (démarrage travaux de l'espace aquatique)
- ❑ Stabilisation de l'épargne brute à 1,5 m€ partir de 2029 (soit 0,7 m€ d'épargne nette)

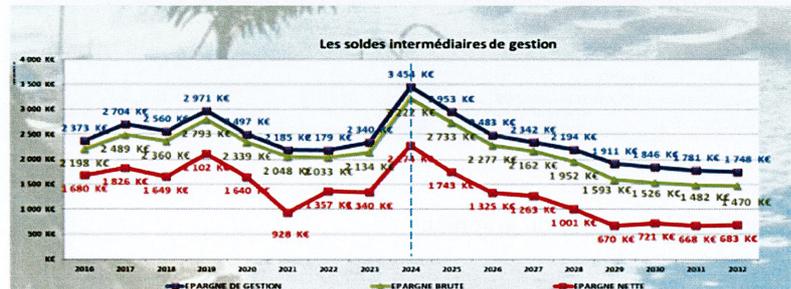


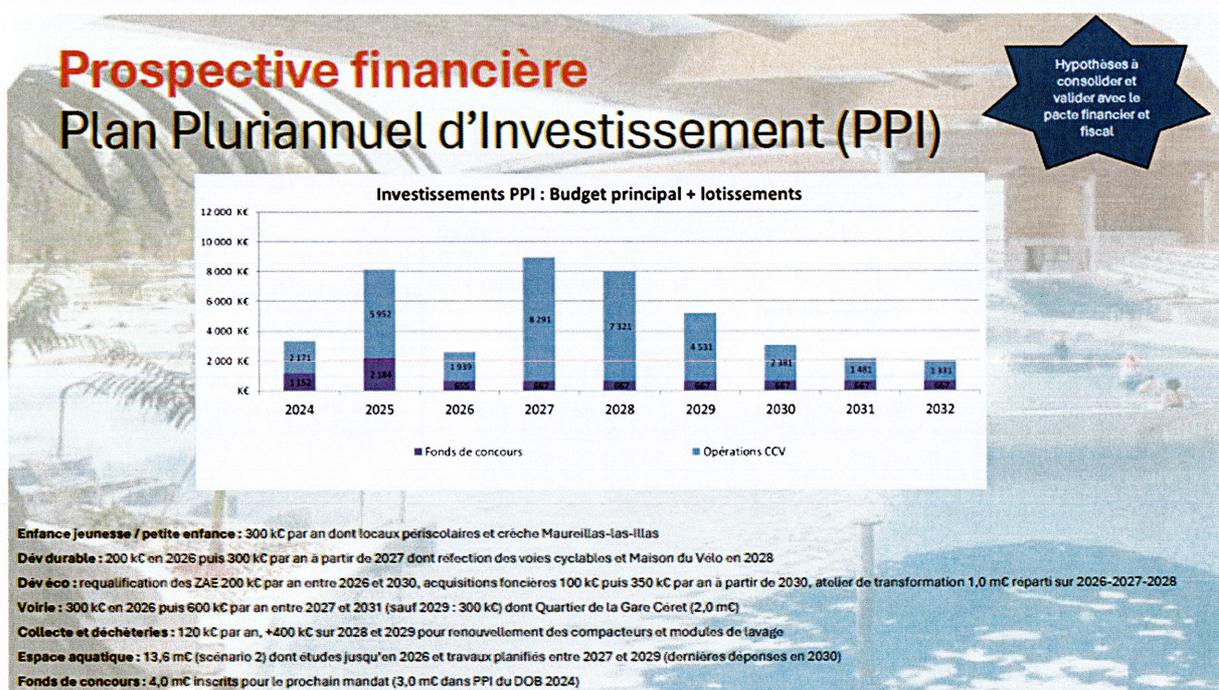
### PROJET DE TERRITOIRE :

- ❑ Mobilités navette : +150 k€ en fonctionnement à partir de 2026
- ❑ Espace aquatique : 13,6 m€ de travaux (scénario 2) avec ouverture planifiée pour 2029 ; déficit de fonctionnement d'environ 210 k€ par an, incluant la gratuité pour les scolaires, une hausse de fiscalité annuelle de 1,5 % à partir de 2029 et une réduction de 200 k€ des attributions de compensations de la commune de Céret

### Autres hypothèses pour projection :

- ❑ 011 : Taux de réalisation 2025 : 86% (95% DOB N-1) +2,0% d'inflation annuelle en dépenses à partir de 2026 (+3,0% DOB N-1)
- ❑ 012 : Taux de réalisation 2025 : 97,5% +3,0% d'inflation annuelle en dépenses à partir de 2026
- ❑ +6,0% sur les participations par an (incluant SYDETOT et SCOT : env. +130 k€ par an) (+7,0% DOB N-1) +2,5% à partir de 2029 (+500k€ protégés entre 2025 et 2028)
- ❑ +1,0% par an de dynamique de TVA à partir de 2026 soit env. +50 k€ / an (+2,0% DOB N-1)
- ❑ 70% de taux de réalisation des investissements prévus
- ❑ Subventions d'investissement : 40% enfance jeunesse, 50% dev durable, 20% bâtiment administratif, 35% espace aquatique, 60% atelier de découpe
- ❑ Vente des parcelles d'En Cavailles à partir de 2025, de l'extension Tech Outrich à partir de 2026
- ❑ Taux d'intérêts plafonnés à 3,8% (4,5 % DOB N-1) et emprunts contractés sur 70 ans (30 ans pour l'espace aquatique)





R. GARRABE demande des précisions sur la chute de la courbe du graphique

M COSTE précise que 2029 est la date de l'ouverture espérée de la piscine.

A MOSSET demande si le montant de l'emprunt pour l'espace aquatique n'est que de 3 millions d'€.

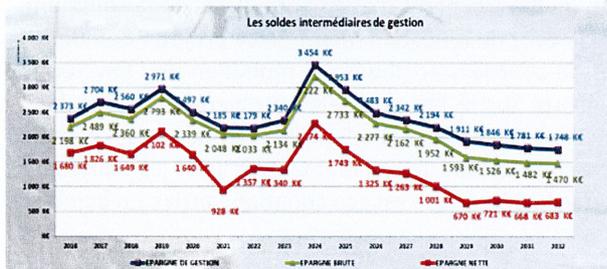
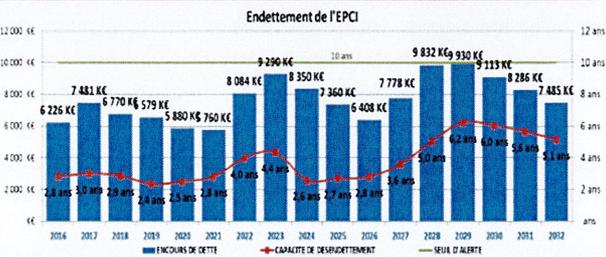
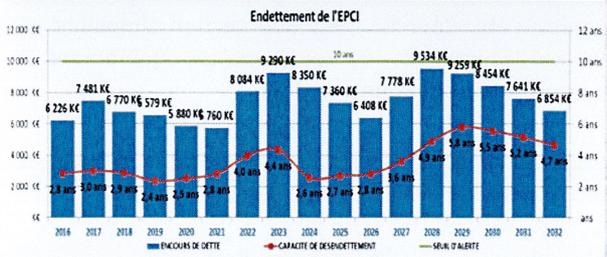
A CANOUET explique que non car il y a d'autres investissements réalisés en même temps et précise que l'investissement est étalé sur 3 exercices budgétaires.

## Piscine scénario 2

Investissement de 11,3 m€ HT  
Déficit structurel d'env. 210 k€  
CAF brute prévisionnelle 2032 à 1470 k€  
Capacité de désendettement prévisionnelle 2032 à 4,7 années

## Piscine scénario 3

Investissement de 12,4 m€ HT  
Déficit structurel d'env. 200 k€ (+50 k€ dépenses avec + 60 k€ recettes)  
CAF brute prévisionnelle 2032 à 1456 k€ (plus d'intérêts d'emprunts)  
Capacité de désendettement prévisionnelle 2032 à 5,1 années



	SCENARIO 0	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 2 bis
Description	<p><b>SITUATION ACTUELLE</b> <b>FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT SAISONNIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne répond pas aux besoins quantitatifs et qualitatifs à l'échelle intercommunale</li> <li>Ne répond pas aux exigences de la natation scolaire</li> <li>Pas de structure sportive à l'année</li> <li>Pas de réponses aux besoins de sport santé, balnéo-tourisme, bien-être</li> <li>Pas de création d'un véritable lieu de vie intercommunale</li> <li>Accès et stationnements difficiles</li> <li>Pas de prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques</li> <li>Pas de maîtrise des consommations d'eau</li> <li>Ne permet pas de libérer les sites d'implantation actuel pour un autre usage éventuel</li> <li>Des espaces extérieurs en ville, minéralisés peu confortables et accentuant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.</li> </ul>	<p><b>RÉHAB. PISCINES BOULOU &amp; CERET</b> <b>TRANSFORMATION POUR FONCTIONNEMENT A L'ANNÉE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un coût annuel qui sera difficilement soutenable pour une commune seule</li> <li>Implantation des piscines au cœur des communes du Boulou et de Céret, non idéale pour la population intercommunale dans son ensemble</li> <li>Problèmes des accès et du stationnement</li> <li>Uniquement des adaptations de l'existant mais pas une conception moderne des équipements réhabilités</li> <li>Fermeture des piscines pendant la période de travaux</li> <li>« Faire du neuf avec du vieux » coûte souvent aussi cher que du neuf, voire plus, selon les aléas découverts en cours de chantier</li> <li>Ne permet pas de réaliser des bassins adaptés aux besoins balnéo et de loisirs</li> <li>Pas de réponse aux besoins de bien-être détente</li> <li>Multiplication des coûts en fonctionnement</li> <li>Recrutement de deux équipes de personnel complète sur toute l'année.</li> <li>Une tarification qui restera basse et ne permettra pas de compenser les coûts de fonctionnement</li> <li>Disparition des bassins extérieurs au profit de hallos bassins fermés</li> <li>Ne permet pas de libérer les sites d'implantation actuel pour un autre usage éventuel</li> <li>Un dimensionnement cumulé des surfaces et des volumes d'eau supérieur aux besoins recensés.</li> <li>Un coût en investissement et en fonctionnement très important pour des équipements rénovés datant de plus de 50 ans.</li> </ul>	<p><b>NOUVELLE PISCINE INTERCO</b> <b>FONCTIONNEMENT A L'ANNÉE + REMPLACEMENT DES PISCINES DU BOULOU ET DE CERET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon des piscines historiques</li> <li>Nécessité de disposer d'un site d'implantation</li> <li>Nécessité de s'engager dans un projet intercommunal, avec reconnaissance d'un intérêt communautaire pour ce projet</li> <li>Un investissement conséquent</li> <li>Intégrer le coût de la démolition des deux équipements existants à la réflexion.</li> </ul>	<p><b>NOUVELLE PISCINE + LE BOULOU</b> <b>FONCTIONNEMENT A L'ANNÉE + BASCULE EN ÉTÉ SUR LA PISCINE DU BOULOU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt limité et peu rationnel de réaliser un nouvel équipement pour le fermer en été</li> <li>Multiplication des sites de pratiques aquatiques</li> <li>Gestion complexes des équipes de personnel</li> <li>Ne permet pas de s'inscrire dans une logique écologique pour la piscine municipale du Boulou.</li> <li>Volumes d'eau consommés disproportionnés</li> <li>Multiplication des coûts en matériel, mobilier, et personnel.</li> <li>Attractivité diminuée : 2 sites de pratique aquatique</li> <li>Un coût en fonctionnement plus important auquel il faudra ajouter le coût de l'entretien et de la maintenance de la piscine du Boulou</li> <li>Des espaces extérieurs en ville (piscine municipale en été), minéralisés peu confortables et accentuant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.</li> </ul>
Coût travaux cumulé	0 € HT	9,5 à 10,5 M€ HT	7,8 à 9,5 M€ HT (selon scénario)	7,8 à 9,5 M€ HT (selon scénario)
Coût d'exploitation Cumulé et coût par usagers	- 305 k€ (situation actuelle cumulée, hors investissements d'entretien maintenance)	- 600 à - 800 k€ (estimation pour 2 piscines « classiques » de 450 m <sup>2</sup> de bassins couverts)	- 350 à - 400 k€	- 500 à 550 k€ (piscine Boulou + piscine intercommunale - possiblement supérieur)
	10,51 € / usager (base 29 000 entrées)	8 € / usager (base 100 000 entrées cumulées)	2,8 € / usager (base 125 000 entrées)	5,5 € / usagers (base 100 000 entrées)

Inconvénients

P. FRANCES dit que la réunion pour présenter l'étude de faisabilité d'un espace aquatique communautaire de la semaine dernière a été constructive mais souhaite relever 2 erreurs de l'AMO, le bassin de la piscine du BOULOU a une profondeur de 1,5 m à 1,80 m et non pas 3 m de profondeur comme annoncé. De plus, elle est chauffée contrairement à ce qui a été dit. Enfin, il a omis les 90 adhérents du club de natation qui pratique à la piscine du BOULOU, donc le matériel est déjà acheté (aquabike etc ...).

B. BARANOFF demande si le nombre d'entrées à la piscine du Boulou est bien de 22 000 visiteurs.

P. FRANCES confirme puis il poursuit en développant l'hypothèse d'une couverture de l'équipement du BOULOU pour un montant de 3 300 000 € de travaux. Cette hypothèse permettra d'être loin des 11,3 millions, coût du nouvel équipement. Pourtant selon lui il est opportun d'avoir un nouvel équipement intercommunal. Il préconise l'option 2 BIS car l'équipement du BOULOU est performant, ce n'est pas un pansement sur une jambe de bois

comme à Céret. En conclusion c'est une mauvaise idée de fermer l'équipement du Boulou au détriment de l'espace aquatique communautaire. Maintenir 2 espaces aquatiques est une question de solidarité territoriale

P. FRANCES enchaîne en mentionnant que le scénario 2bis de l'étude correspond à l'approche qu'il souhaite : permettrait de réduire l'investissement de l'équipement public intercommunal en ne prévoyant pas la découvrabilité de celui-ci. En effet, il propose de fermer l'équipement intercommunal pour la saison estivale et de transférer les agents intercommunaux sur la piscine du Boulou l'été. Pour lui c'est une gestion simplifiée et économe du personnel. Ça permettrait aussi une acceptation par les habitants du Boulou de cet équipement. Il rappelle que c'est une Station classée de tourisme, thermale et à ce titre il faut une piscine.

B. BARANOFF dit que les enfants du Boulou pourront bénéficier de la piscine intercommunale et que la manière dont ce scénario 2bis est présenté, permettrait de ne pas mettre à la poubelle les investissements passés.

A. PUIGNAU souhaite préciser avant de rentrer sur le débat, qu'il est content d'avoir enfin l'avis de la commune du Boulou sur ce projet. Il reste persuadé qu'on sous-estime le coût de fonctionnement de ce projet. Pour lui, cet investissement aura des impacts sur l'enveloppe des fonds de concours attribués : la réduction de l'enveloppe conséquence non neutre pour les grandes communes. Il insiste sur le fait que cette problématique soit bien comprise : les communes vont perdre des ressources financières pour passer à 3,5 millions et non pas 4 comme estimé. Pour le Boulou, les AC doivent être discuté au sein du conseil municipal. Il faut encore lever les doutes sur l'emplacement du projet car loi montagne. Il note toutefois que le débat sur l'espace aquatique arrive un peu tard à l'échelle du mandat.

M. COSTE répond que le scénario 2bis est à discuter mais qu'il semble que le meilleur scénario reste celui proposé avec le transfert avec une baisse des AC. Il précise que le site proposé est le meilleur car emplacement central et la Commune de St Jean n'est pas situé en loi montagne et a des terrains disponibles pour installer l'équipement.

Il précise que c'est avant tout une réponse à une dépense de politique publique et très attendue par les habitants du Vallespir. Il faut être sûr du terrain et avancer avec les études désormais, on entre dans une phase opérationnelle plus claire. Pour le moment certes rien n'est arrêté mais le projet est parti. Les chiffres présentés démontrent que la CCV n'est pas dans le mur financier avec la réalisation de ce projet.

P. FRANCES dit que le projet va être financé sur le nouveau mandat. Il veut que la commune du Boulou soit traité sur un pied d'égalité avec Céret et veut des garanties sur les fonds de concours. Il rejoint A. PUIGNAU sur les fonds de concours et qu'ils ne doivent plus être envisagés comme des subventions mais bien au profit d'équipements propres à l'EPCI. Il est favorable pour l'impact sur les AC mais ne doivent pas être supérieur au déficit de la piscine.

A. PUIGNAU renouvelle ses remerciements pour la transparence dont la CCV fait preuve. Pour autant, il découvre le souhait du scénario 2 bis pour le Boulou : le projet initial c'était la fermeture des 2 bassins. Il trouve cela regrettable ce changement.

J. VILA rappelle que couvrir des piscines ne remplacera jamais la qualité qu'un nouvel équipement apportera notamment avec la création d'un espace de remise en forme en plus des 5 lignes d'eau. Aucun équipement existant n'est de toute façon en mesure de combler le manque d'espace pour l'accessibilité (parking).

P. FRANCES dit qu'il n'est pas contre le projet de l'EPCI mais pourquoi priver une commune d'un équipement fonctionnel.

F. COMES dit qu'il n'est pas entendable de fermer la piscine du BOULOU et qu'elle a été rénovée même si la commune est consciente de certains manquements. Il précise que notre territoire est le seul au sud du département sans bassin couvert. Il faut conserver la piscine du BOULOU. On reste en études. On verra par la suite.

J ANGULO souhaite informer qu'il n'a jamais entendu d'invectives dans ce conseil, contrairement à ce que veulent démontrer les réseaux sociaux. Pour aller dans le sens de P. FRANCES, les réflexions qu'il portait sur l'état des équipements ne sont pas sur la mise en concurrence des collectivités. Regrette que des querelles nombrilistes subsistent. Un équipement de qualité qui vise la territorialité aurait dû être pensé avant. L'ouverture prochaine du collège du BOULOU ajouté aux établissements d'enseignement existants doivent être attractifs. Il déplore l'absence de réponse actuellement de l'objectif institutionnel du « savoir nager ».

A. PUIGNAU demande si le foncier est déjà acquis. Est-ce que le foncier est compris dans le prix du projet ? est ce que le foncier de l'ancien équipement rentrera dans l'inventaire de l'EPCI et pourra servir à un projet intercommunal. Il recommande de ne pas augmenter les impôts de 1,5 point pour compenser le fonctionnement

surtout que cela ne représenterait que 25 000€, avec des efforts cela pourrait être facilement absorbé. Il faut savoir se faire mal sur d'autres dépenses de fonctionnement.

R. GARRABE trouve le débat intéressant et qu'il était nécessaire de l'ouvrir. Il précise que l'équipement est essentiel au rayonnement de notre territoire, cela lui paraît indispensable et comprend que la piscine du BOULOU est nécessaire également à son rayonnement national de ville Thermale et qu'il y a besoin de nouveaux équipements sportifs pour l'ouverture du collège. Le déficit de 250 000€ est important. Les infrastructures de cette dimension génèrent nécessairement des déficits et il sera supérieur à celui annoncé mais les capacités de l'EPCI pourraient le couvrir mais également celui de l'équipement de la commune du BOULOU. Pourtant on ne doit pas priver les communes du soutien financier du niveau actuel. Il ne faut pas affaiblir les services de la commune lors des transferts de compétence. L'avenir des institutions décentralisées ne sera pas rose, on le voit avec le renfermement de l'Europe sur elle-même. L'Etat a trop de dette et même le Département va réduire fortement ses interventions. Il est favorable au projet mais il faut s'inscrire dès à présent dans une démarche budgétaire drastique.

M VILA PASOLA veut enfoncer le clou sur ce que vient de dire R. GARRABE et précise que le service est dû à tous. Il est tranquille sur la gestion faite par les agents et la maîtrise des coûts, il faut leur faire confiance. Compétence alimentation en eau potable, et a pris du temps, soyons réalistes, soyons optimistes.

Mme AICARDI souhaite s'adresser aux élu.es du BOULOU. P. FRANCES demande si c'est au futur ou à l'actuel maire qu'elle veut poser une question. F. COMES répond que c'est toujours bien de rêver.

F. COMES précise qu'il y a toujours des travaux en matière d'exploitation.

P. FRANCES dit que sa réponse sera plus claire, en effet il faudra réaliser un audit pour démontrer la mauvaise gestion de l'équipement.

M. COSTE dit que rien n'est calé sur les scénarios. On va rentrer dans une phase d'études. Son avis sur le choix n'est pas le 2bis. C'est un seul équipement qu'il faut, il ne pourra pas y avoir 2 équipements du même niveau, risque de péricliter.

S. MENAEM voudrait rappeler que les 2 piscines sont obsolètes au niveau écologique et qu'aucune de ces 2 piscines ne répond au besoin des scolaires. Aller à la piscine à pied n'a aucun intérêt quand le service n'est pas adéquat. Elle rappelle l'importance de la notion de projet de territoire. Pour éviter les contraintes de la loi montagne, elle préconise une installation sur le foncier de St Jean.

P PUIGMALL dit que ce débat de qualité : Au début il était défavorable à ce projet mais que la découverte du gouffre financier des 2 piscines et des études l'ont fait changer d'avis mais qu'il ne faut pas écarter si rapidement le scénario 2bis.

M COSTE remercie les élu.es pour ce débat. Il ne peut plus y avoir de débat sur la mise en œuvre de ce projet puisqu'il a été décidé en 2007. Caractère intercommunal indiscutable, la discussion sur le choix du scénario et le travail collectif sont à poursuivre pour trouver le meilleur fonctionnement. C'est un changement de paradigme du rôle de l'EPCI.

A PUIGNAU dit que l'on avance sur le projet mais que la piscine ne doit pas se faire à tout prix. Pas de surcoût et il doit y avoir un débat et ne pas sacrifier les capacités financières de l'EPCI sur le prochain mandat.

Les élus actent le débat d'orientation budgétaire

#### *Délibération n° 2025/017/D*

### **1/2– Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER : Développement innovant de l'accès et de la gestion des déchetteries du Vallespir**

La Communauté de Communes du Vallespir est compétente pour la collecte et la valorisation des déchets et à ce titre est engagée dans un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) depuis 2015. Le contexte actuel vise une meilleure gestion dans un objectif de réduction des déchets passant par une amélioration du tri vers les filières de recyclage et de réemploi. Ainsi, la qualité du tri est une étape clé de la gestion des déchets du territoire.

Le projet proposé consiste à développer de nouvelles bornes innovantes d'accès aux déchèteries du territoire. En effet, ces bornes permettront de mieux caractériser les déchets entrant pour les usagers grâce aux choix proposés et dans différentes langues. Aussi, ces bornes permettront une meilleure gestion grâce à l'application et la plateforme web disponible pour les usagers leur permettant de programmer leur venue en déchèterie et de caractériser leurs dépôts. Cette anticipation offrira une meilleure gestion des flux mais aussi un meilleur tri à la source afin d'aboutir à une ressource de qualité pour les filières de recyclage et d'économie circulaire. De cette manière, le projet participe à la limitation de la consommation de l'espace et des ressources.

Cela s'inscrit dans la politique de transition écologique de la communauté de communes définie dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, et dans la continuité du travail déjà engagé sur les déchèteries elles-mêmes (rénovation du bâti, toitures photovoltaïques en autoconsommation...) et dans le cadre de sa politique de gestion et de valorisation des déchets, loi AGECE (évolution du mode de collecte, économie circulaire, développement du compostage, sensibilisation et information...).

Le projet global a été évalué à 96 773,66 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du programme Leader 2023 / 2027, selon le plan de financement suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :	96 773,66 € HT / 116 128,41 € TTC
Autofinancement CC Vallespir :	<b>34 838,52 € HT (36%)</b>
Leader :	61 935,14 € HT (64%)

Au vu de ces différents éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

**D'approuver** le projet proposé,

**D'approuver** le plan de financement de l'opération,

**D'approuver** la demande de subvention Leader,

**D'autoriser** le Président à signer tout document utile en lien avec la présente délibération.

➤ **Vote : Unanimité**

## **2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Dossiers présentés par François COMES, Vice-Président délégué au Développement Economique.*

*Delibération n° 2025/018/D*

### **2/1- VALL'UP Pépinière – Demande de subvention à la Région Occitanie pour le fonctionnement de la pépinière**

**Vu** la compétence en matière de développement économique de la Communauté de Communes du Vallespir ;

**Considérant** le dispositif d'intervention régional en faveur du développement économique et de l'innovation en Occitanie ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Vallespir accompagne le développement des entreprises innovantes sur son territoire à travers la pépinière d'entreprises Vall-Up ;

**Considérant** que la Communauté de Communes avait demandé et obtenu une subvention au titre de l'Appel à Projets (AAP) Entrepreneuriat 2022-2024 de la Région Occitanie pour le fonctionnement de la pépinière d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projet innovants ;

**Considérant** que la Communauté de Communes envisage de déposer une demande de subvention au titre de l'Appel à Projets (AAP) entrepreneuriat 2025-2027 de la Région Occitanie pour soutenir le fonctionnement de la pépinière d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projet innovants ;

**Considérant** que le taux de subvention prévu pour cet AAP est de 60% et qu'il convient d'adapter l'assiette éligible en conséquence ;

**Considérant** que la Communauté de Communes sollicite une subvention de 33 424 € représentant 60% de l'assiette éligible estimée à 55 707 € selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant	%
AAP 2025-2027 de la Région Occitanie	33 424 €	60%
Autofinancement CCV	22 283 €	40%
TOTAL	55 707 €,	100%

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement économique du 05 février 2025 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

**D'autoriser** le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'AAP 2025-2027 pour le fonctionnement de la pépinière d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projet innovants ;

**D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention et à la gestion de cette subvention.

➤ **Vote : Unanimité**

### **3/ PERSONNEL**

*Dossier présenté par Michel COSTE – Président*

*Délibération n° 2025/019/D*

#### **3/1 – Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER : Poste de chargé de mission transition énergétique**

La Communauté de Communes du Vallespir a entériné son Plan Climat Air Energie Territorial en février 2020 et à ce titre est devenue le coordinateur de la transition énergétique du territoire. Le diagnostic a montré l'impact du secteur des transport et du résidentiel sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Plusieurs actions ont été engagées en ce sens, nécessitant une animation forte du fait de l'impact qui ne peut être qu'indirect de la part des collectivités locales sur ces thématiques qui relève de l'action individuelle et du changement de comportement.

D'autre part, l'évaluation mi-parcours di Plan Climat a montré que le territoire était engagé dans la bonne trajectoire vis-à-vis des objectifs fixes de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques et de production d'énergie renouvelable. Néanmoins, les efforts sont à renforcer pour atteindre les objectifs sur le long terme. Aussi, cette étape intermédiaire a mis en évidence l'importance d'avoir une animation régulière à la fois sur le Plan Climat lui-même et sur les thématiques traitées dans le cadre de ce Plan Climat, auprès des différents publics du territoire : agents et élus des collectivités, structures partenaires du territoire et du Plan Climat, entreprises, grand public...

Etant donné le travail engagé et en vue de pérenniser la démarche dans le temps, il est proposé de recruter un chargé de mission dédié à la transition écologique et énergétique pour une période de 18 mois. Cela permettra également d'aborder les prochaines étapes du Plan Climat de manière cohérente.

Aussi, le financement de ce poste est éligible au programme Leader, pour un délai de 12 mois à hauteur de 53 223,84 €, comprenant les frais indirects. Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du programme Leader 2023 / 2027, selon le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	53 223,84 € BRUT chargé
Autofinancement CC Vallespir :	<b>19 160,58 € HT (36%)</b>
Leader :	34 063,26 € HT (64%)

Au vu de ces différents éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

**D'approuver** la création de poste proposé,

**D'approuver** le plan de financement de l'opération,

**D'approuver** la demande de subvention Leader,

D'autoriser le Président à signer tout document utile en lien avec la présente délibération.

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2025/020/D*

**3/2 – Petites Villes de Demain : convention pour la modification du service commun « Performance de l'action publique en Vallespir »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article L.5211-2 qui prévoient que les EPCI et leurs communes membres ont la possibilité de mutualiser des services, missions opérationnelles et fonctionnelles en dehors de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert de la commune vers l'EPCI ;

**Vu** la délibération n° 2022/259/D du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir réuni en séance du 28 mars 2022 portant convention de mutualisation avec les communes du Boulou et Céret pour la mission Petites Villes de Demain et demande de financement du poste de chargé de mission ;

**Vu** la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes du Vallespir a contractualisé ce programme en désignant les communes de LE BOULOU et de CERET bénéficiaires au même titre que la Communauté de Communes du Vallespir depuis 2022 ;

**Vu** le projet de convention pour la poursuite d'un service commun annexé à la présente délibération ;

**Considérant** les engagements pris dans cette convention avec les cosignataires des trois collectivités du Vallespir, à savoir, l'Etat, le conseil régional Occitanie, le département des Pyrénées-Orientales,

**Considérant** que les villes du Boulou, de Céret, et la Communauté de Communes ont engagé depuis plusieurs années une dynamique de coopération (pilotage du dispositif petites villes de demain et Bourgs centre Occitanie, groupement de commande, appuis et échanges sur certaines fonctions support...), il s'agit désormais de poursuivre et renforcer un service commun qui permettra de renforcer la synergie des compétences, des outils, et des ressources, au service de la performance de l'action public au bénéfice de l'usager et du citoyen ;

**Considérant** que dans ce cadre, les partenaires signataires des présentes ont décidé la création d'un service commun « Performance de l'action publique en Vallespir » comprenant :

- La fonction support de direction de la performance de l'action publique en Vallespir qui assure la mise en œuvre des dispositifs contractuels « Petites Villes de Demain », « Bourg centre Occitanie » et des missions de gestion et d'animation qui s'y rattachent telles qu'exposées dans la fiche de poste annexée à la présente et notamment :
- La gestion et le pilotage des deux dispositifs (PVD & BCO)
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'émergence et la conduite des projets
- La supervision des risques techniques et financiers des projets
- La veille active sur les financements et partenariats mobilisables
- La supervision des marchés publics

**Considérant** que le service commun est géré par la ville du Boulou ;

**Considérant** que le projet de mutualisation sur un poste équivalent temps plein est prévu durée de 2 ans dont les modalités financières sont réparties comme suit :

Pour les dépenses de fonctionnement, la clef de répartition 2025 a été fixée à,

- 45% du coût global net pour la ville du Boulou,
- 45% du coût global net pour la ville de Céret,
- 10% du coût global net pour la communauté de communes

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention de mutualisation avec les représentants des communes de CERET et de LE BOULOU
- **D'inscrire** au budget les dépenses relatives à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Vote : Unanimité**

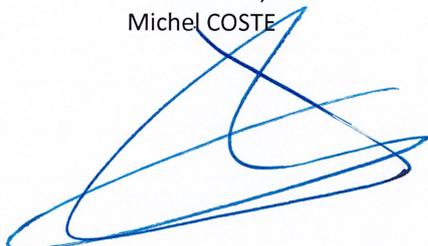
- **Aménagement plateforme déchetterie de Céret** : Le présent devis a été attribué le 11 février 2025 à la société **VALLESPER CONSTRUCTION**, domiciliée, Route d'Espagne– 66 230 PRATS DE MOLLO, pour un montant de 6899.40 € HT – 8 279.28 € TTC.

**Remplacement système climatisation chauffage siège Communauté de Communes du Vallespir.** Le présent devis a été attribué le 14 février 2025 à la société **SAS PROFESSIONNEL DU FROID ROUSSILLON**, domiciliée, 3 BOULEVARD Jean Jaurès – 66 400 CERET, pour un montant de 16 300 € HT – 19 560 € TTC

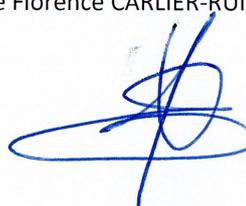
**5/ AFFAIRES DIVERSES**

La séance est levée à 21h20

Le Président,  
Michel COSTE

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme Florence CARLIER-RUIZ

A blue ink signature with a central circular loop and several intersecting lines extending from it.

